



Termes de Référence

Version finale, 07.05.2019

Projet :	Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau - AGIRE, PN 2016.2057.4-001.00
Sujet(s) :	Appui à l'élaboration du guide pratique de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain en intégrant le genre dans toutes les étapes du projet
Prestataires :	NN
Mandataire :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Interlocuteur :	M. Guillibert Pierre/ Mme. Naim Jihane
Période d'exécution :	du 01.07.2019 au 01.05.2020

1 Remarques générales

Ce document définit les termes de référence pour un contrat entre la GIZ et les experts(e) **NN**, réaliseront une intervention dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau – AGIRE.

Ces termes de référence ont été établis en concertation commune entre les experts(e) **NN**, la GIZ et les partenaires concernés. Les activités des experts(e) seront réalisées en étroite coordination avec le responsable conseiller technique principal du programme AGIRE ainsi qu'avec les partenaires concernés.

2 Cadre du projet

Le programme maroco-allemand «Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau - AGIRE» vise à améliorer le cadre organisationnel et institutionnel du secteur de l'eau au Maroc afin d'assurer une meilleure protection des ressources en eau et leur utilisation rationnelle, économique et durable, selon les principes de l'équité sociale.

L'objectif principal du Programme AGIRE est le renforcement des capacités des institutions marocaines pour une gestion intégrée des ressources en eau. Les agences d'exécution du programme sont le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau, Chargé de l'Eau, ainsi que les 3 Agences de Bassins Hydrauliques du Tensift, de l'Oum Er-Rbia et du Souss-Massa.



La troisième phase du programme AGIRE (01/2017- 06/2020) est axée sur les thématiques suivantes :

1. Renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et organisationnel Systèmes de contrôle et de suivi des ressources en eau,
2. Appui à la planification et à la gestion décentralisée,
3. Généralisation (Up-scaling) de l'utilisation des outils et bonnes pratiques GIRE :
 - Système de contrôle et de suivi des ressources en eau,
 - Collecte et valorisation des eaux pluviales
 - Valorisation des eaux usées

3 Contexte des actions prévues

Dans sa troisième phase, le programme AGIRE a pour objectif de capitaliser sur les résultats achevés précédemment, et de les diffuser à plus large échelle comptant sur des multiplicateurs disposant des moyens humains et financiers adéquats. Le catalogue des bonnes pratiques de collecte et de valorisation des eaux pluviales (CVEP) est parmi les outils développés dans le cadre de la composante « Gestion des eaux pluviales » de la phase 2. Ce catalogue présente une sélection des différentes techniques innovantes et ancestrale pour une gestion optimale des eaux pluviales dans le milieu urbain et rural.

Dans le but de le compléter, des guides pratiques seront élaborés dans l'objectif :

- De se rapprocher des besoins spécifiques des utilisateurs finaux ;
- De constituer un document pratique de terrain ;
- D'accompagner les publics cibles dans toutes les étapes de mise en place des projets : depuis la conception jusqu'à la réalisation.

Le premier public cible identifié est le secteur d'aménagement urbain. Ainsi un guide pratique de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain sera établi en partenariat avec la Direction de la Politique de la Ville au Maroc. Cette action servira d'outil de mise en œuvre et d'accompagnement des partenaires locaux pour les espaces verts durable, faciles d'entretien, contribuant à la qualité de vie des citoyens.

Le cadre normatif international et national en relation avec ce projet :

a. Les Références internationales :

L'Objectif 11 de Développement Durable :

Relatif aux « Villes et communautés durables » pour faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement :

Où le concept de développement durable a été pensé en tant que stratégie pour maintenir l'équilibre entre les personnes, la planète et la prospérité pour construire, pour les individus et pour la planète, un monde durable et résilient, où chacun a sa place ;



La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable :

Qui s'est déroulée à Quito en 2016 où le Nouvel Agenda Urbain Mondial porte la vision commune de « villes et les établissements humains qu'utilisent leurs résidents sur un pied d'égalité, les objectifs poursuivis consistant à promouvoir l'intégralité et à faire en sorte que tous les habitants, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou futures, puissent, sans discrimination aucune, vivre et créer des villes et des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de vie pour tous » (NUA, art.12).

b. Les référentiels nationaux :

La constitution :

La mise en œuvre du développement durable est un objectif national ancré dans notre Constitution de 2011 a placé la question du développement durable en tant que droit et priorité constitutionnels dans ses articles 31, 35 et 136.

Et la place de choix qu'occupe la question de la politique de la ville dans l'architecture et l'action gouvernementale trouve ses fondements stratégiques dans la constitution, notamment les articles qui consacrent les principes de participation, de pluralisme et de liberté, de l'égalité des chances et de la justice sociale.

Les Hautes Directives Royales :

Dans lesquelles Sa Majesté le Roi, souligne que l'état de nos villes et l'expansion urbanistique nécessitent "l'adoption d'une vision globale, permettant d'anticiper et de maîtriser les implications de cette expansion...".

Les lois cadre :

- La Charte nationale de l'environnement et du développement durable précise dans son article 13 que L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les sociétés d'Etat veillent à intégrer les mesures inspirées du développement durable dans les politiques publiques globales et sectorielles qu'ils élaborent, en tenant compte des spécificités de chaque secteur ;
- Dahir n° 1-16-113 du 06 Dilkada 1437 (10 août 2016) portant promulgation de la loi n° 36-15 relative à l'eau ;
- Dahir n° 1-03-59 du 12 mai 2003 portant promulgation de la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

La Déclaration Gouvernementale de 2012 :

Le Gouvernement s'est engagé dans le cadre de son programme à ériger la politique de la ville en une politique publique, volontariste, inclusive et participative, fondée sur une approche transversale, qui vise à lutter contre les formes de vulnérabilité et d'exclusion sociale dans les zones urbaines sensibles.

Plan Gouvernemental pour l'Egalité 2017-2021 :



« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, fondé sur une approche basée sur les droits humains ».

La Stratégie nationale de développement durable

- Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte ;
- Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité ;
- Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique ;
- Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable.

Textes dans le domaine de l'urbanisme :

- Charte Nationale d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ;
- Schéma National d'Aménagement du Territoire.

L'intervention des expert(e)s s'inscrit dans ce cadre et devront accompagner le programme dans l'élaboration du guide adapté au contexte marocain.

4 Tâches

Le bureau d'étude doit engager :

- Un(e) architecte-aménagiste-urbaniste : avec une expertise confirmée en matière de conception, de réalisation et de suivi des chantiers d'aménagement des espaces verts ;
- Un(e) botaniste / paysagiste connaissant-maîtrisant le contexte marocain ;
- Un(e) hydraulicien connaissant-maîtrisant le contexte marocain, et le GIRE ;
- Un(e) sociologue avec une expertise confirmée en genre.

Un service de communication avec une expertise confirmée en matière de conception des documents et réalisation des schémas techniques devra être inclus ou proposé par le bureau d'étude.

Les experts doivent travailler en complémentarité et en concertation continue avec l'équipe du projet.

Les consultants devront réaliser les tâches suivantes :

- Analyse et étude des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville et autres institutions :



- Identifier les différents types d'espaces verts urbains (Echantillons de projets par échelle d'intervention (ville, quartier...) : Parcs, place, jardin, square, EV sur voie publique, arbres d'alignement, aménagement des abords des oueds...) ;
 - Modes et stratégies de gestions des espaces verts urbains ;
 - Recensement des outils de conception des espaces verts existants au Maroc ;
 - Problématiques associées à la mise en place et le suivi des espaces verts urbains (environnementale, technique, culturel, social et du genre).
- Evaluation environnementale par type de projets d'espaces verts réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville :
 - Qualité d'eau, y compris les eaux pluviales et les eaux usées épurées, utilisé pour l'arrosage des espaces verts ;
 - Les variétés de plantes sélectionnées ;
 - Etat de dégradation ou non des espèces plantées.
 - Evaluation technique par type de projets d'espaces verts réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville :
 - Quantité d'eau utilisé pour l'arrosage des espaces verts ;
 - Sources d'approvisionnement des eaux conventionnelles et non conventionnelles ;
 - Conception des espaces verts ;
 - Coût mensuel et responsable de l'entretien de la maintenance des espaces verts.
 - Présentation sommaire sur les aspects genre par type de projets d'espaces verts réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville :
 - Effet social ;
 - Accessibilité ;
 - Acceptabilité ;
 - Utilité ;
 - Prise en compte des besoins spécifiques de la population depuis l'identification jusqu'à la gestion quotidienne des espaces verts.
 - Résultat de l'analyse de l'étude des projets par type d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville :
 - Résultat du diagnostic ;



- Recommandations : Les mesures concrètes à adopter pour une mise en œuvre maîtrisée et durables des espaces verts.
- Elaborer un guide référentiel des espaces verts en milieu urbain en définissant les étapes de réalisation et en tenant compte du genre et des critères de durabilités suivants :
 - Pour quel usage ?
 - Comment aménager un espace vert pour chaque type d'usage ?
 - Comment aménager un espace vert durable en tenant compte de son environnement ?
 - Comment rendre les espaces verts accessible à toutes catégorie confondue ?
 - Intégration des Bonnes pratiques de Collecte des Eaux Pluviales et de réutilisation des eaux usées (utilisation des énergies renouvelables pour le pompage des eaux usées) ;
 - Contexte marocain et espèces adéquates selon les, bioclimat, climat, stress hydrique ;
 - Espèces créant le maximum d'ombre tout en étant adaptées au climat ;
 - Facilité d'entretien des espaces verts ;
 - Proximité aux citoyens ;
 - Création des espaces de vie extérieurs (espaces récréatifs, espaces de jeux pour enfants...) ;
 - Estimation des Coûts de réalisation, de suivi et d'entretien ;
 - Pour la prise en compte de l'aspect « Genre » les points suivants doivent être traités : Cadre normatif international et national, l'insertion du projet dans les attributions, droit liée au projet, analyse des causes, détenteurs des obligations et leurs obligations, titulaire de droit, analyse des capacités des acteurs précités, défi à relever des acteurs précités, solutions pour assurer la durabilité des espaces verts ;
 - Impacts sur la population avoisinante et bénéficiaire du projet ;
 - Grille d'analyse d'évaluation de normes et critères techniques des espaces verts existants tenant compte de l'aspect genre pour chaque zone climatique ;
 - Grille d'analyse d'évaluation de normes et critères techniques d'un nouveau projet d'espaces verts au cours de sa conception tenant compte de l'aspect genre pour chaque zone climatique.



- Organisation et animation d'un atelier de présentation et de formation pour le bon usage du guide et de sensibilisation à échelle centrale régionale et locale.

5 Produits attendus du prestataire et délais

Produit et titre	Format	Délais
Note méthodologique		
Description plus détaillée de la note méthodologique et du déroulement de la mission (que celle fournie dans l'offre technique) de la mission d'élaboration du guide pratique d'aménagement des espaces verts urbains	Word, pdf	Une semaine après démarrage du contrat
Présentation de la note méthodologique d'élaboration du guide pratique d'aménagement des espaces verts urbains	ppt	Une semaine après démarrage du contrat
Réunion de démarrage de la mission		Une semaine après démarrage du contrat
Compte rendu de la réunion de démarrage	Word, pdf	Une semaine après démarrage du contrat
Analyse et étude des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville et autres institutions		
Note sur l'étude documentaire des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville et autres institutions	Word, pdf	Deux semaines après démarrage du contrat
Rapport de l'évaluation environnementale technique et genre, faisant état du diagnostic et de l'analyse des projets réalisés dans le cadre de la politique de la ville	Word, pdf	Trois semaines après démarrage du contrat
Résultat de l'analyse de l'étude des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville		Quarte semaines après démarrage du contrat
Structure du guide		
Structure du guide proposant une grilles/Matrices de normes et critères techniques des espaces et aires plantées en milieu urbain pour chaque zone	Word, pdf	Cinq semaines après démarrage du contrat



climatique		
Présentation de la structure du guide	ppt	Cinq semaines après démarrage du contrat
Réunion de discussion et de validation de la structure guide		Cinq semaines après démarrage du contrat
Rédaction du guide référentiel didactique, simple et opérationnel, avec un langage vulgarisé consignnant pour chaque type d'espace, les critères et les étapes techniques d'aménagement des espaces verts et aires plantées :		
Grille opérationnelle recensant les normes et les critères à prendre en considération, à respecter ou à éviter pour des espaces verts durables propres à chaque climat en tenant compte de l'aspect genre	Word, pdf	Six semaines après démarrage du contrat
Croquis et schémas simples et pratiques	Word, pdf	Six semaines après démarrage du contrat
Evaluations financières par type de technique	Word, pdf	Sept semaines après démarrage du contrat
Structure modèle d'un un cahier des prescriptions spéciales (CPS) avec les closes importantes pour un appel d'offre relatif à la réalisation d'un espace vert tenant compte des critères cités dans ce qui a précédé	Word, pdf	Sept semaines après démarrage du contrat
Glossaire des termes techniques traduit en arabe	Word, pdf	Sept semaines après démarrage du contrat
Réunion interne de discussion et de validation du guide de l'aménagement des espaces verts urbains		Neuf semaines après démarrage du contrat
Conception des croquis schémas et charte graphique		
Réalisation des croquis simples et pratiques ;		Dix semaines après le démarrage du contrat
Réalisation de la charte graphique (en parfaite harmonisation avec le catalogue et le guide en cour d'élaboration)		Onze semaines après le démarrage du contrat
Atelier de présentation du guide de l'aménagement des espaces verts urbains		
Préparation du programme de l'atelier	Word, pdf	Début Décembre
Préparation de la présentation du guide pour le	Word, pdf	Début



bon usage du guide et de sensibilisation à échelle centrale et régionale		Décembre
Participation et modération de l'atelier	Word, pdf	Janvier
Compte rendu de la réunion	Word, pdf	Janvier

Les documents sont établis en concertation avec les responsables de la GIZ pour le Programme AGIRE et les partenaires concernés. Pour chaque document à fournir, une version préliminaire et un final draft seront soumises pour concertation, puis la version finale des documents sera soumise sous forme électronique (en MS Word, Excel ou Powerpoint et en format PDF) et sous forme imprimée en appliquant obligatoirement la maquette standard convenue pour les rapports et les présentations du programme AGIRE. Les maquettes peuvent être téléchargées sur le site web du programme AGIRE à travers le lien suivant : <http://www.agire-maroc.org/maquettes>.

Les expert(e)s se doivent de fournir toute la documentation ayant contribué à l'élaboration de ses produits.

6 Déroulement et durée de l'intervention des expert(e)s

L'intervention des expert(e)s est prévue comme suit :

Période prévue	Activité	Version	Jours de travail
Note méthodologique			
Une semaine après démarrage du contrat	Note méthodologique de la mission d'élaboration du guide pratique d'aménagement des espaces verts urbains	Provisoire	3 jours
		Finale	
Une semaine après démarrage du contrat	Présentation de la note méthodologique d'élaboration du guide pratique d'aménagement des espaces verts urbains	Provisoire	1 jour
		Finale	
Une semaine après démarrage du contrat	Réunion de démarrage de la mission		1 jour
Une semaine après démarrage du contrat	Compte rendu de réunion de démarrage de la mission	Provisoire	1 jour
		Finale	
Analyse et étude des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville et autres institutions			
Deux semaines après démarrage du contrat	Note sur l'étude documentaire des	Provisoire	5 jours



	projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville et autres institutions	Finale	
Trois semaines après démarrage du contrat	Rapport de l'évaluation environnementale, technique et du genre, faisant état du diagnostic et de l'analyse des projets réalisés dans le cadre de la politique de la ville	Provisoire	5 jours
		Finale	
Quatre semaines après démarrage du contrat	Résultat de l'analyse de l'étude des projets d'espaces verts et placettes publiques réalisés dans le cadre de la Direction de la Politique de la Ville	Provisoire	3 jours
		Finale	
Structure du guide			
Cinq semaines après démarrage du contrat	Structure du guide proposant une grilles/Matrices préliminaire de normes et critères techniques des espaces et aires plantées en milieu urbain pour chaque zone climatique	Provisoire	3 jours
		Finale	2 jours
Cinq semaines après démarrage du contrat	Présentation de la structure du guide	Provisoire	1 jour
		Finale	
Cinq semaines après démarrage du contrat	Réunion de discussion et de validation de la structure du guide		1 jour
Rédaction du guide référentiel didactique, simple et opérationnel avec un langage vulgarisé consignant pour chaque type d'espace, les critères techniques d'aménagement des espaces verts et aires plantées :			
Six semaines après démarrage du contrat	Grille opérationnelle recensant les normes et les critères à prendre en considération, à respecter ou à éviter pour des espaces verts durables propres à chaque climat tenant compte de l'aspect genre	Provisoire	3 jours
		Finale	
		Finale	
Six semaines après démarrage du contrat	Evaluations financières par type de technique ;	Provisoire	2 jours
		Finale	
Sept semaines après démarrage du contrat	Structure modèle d'un un cahier des prescriptions spéciales (CPS) avec les closes importantes pour un appel d'offre relatif à la réalisation d'un espace vert tenant compte des critères cités dans ce qui a précédé...	Provisoire	3 jours
		Finale	
Sept semaines après démarrage du contrat	Glossaire des termes techniques traduit en arabe	Provisoire	2 jours
		Finale	



Sept semaines après démarrage du contrat	Réunion interne de discussion et de validation du guide de l'aménagement des espaces verts urbains	Provisoire	1 jour
		Finale	
Neuf semaines après le démarrage du contrat	Guide de l'aménagement des espaces verts urbains finale	Provisoire	1 jour
		Finale	
Conception des croquis schémas et charte graphique			
Dix semaines après le démarrage du contrat	Réalisation des croquis simples et pratiques ;	Provisoire	5 jours
		Finale	
Onze semaines après le démarrage du contrat	Réalisation de la charte graphique (en parfaite harmonisation avec le catalogue et le guide en cour d'élaboration)	Provisoire	10 jours
		Finale	
Atelier de présentation du guide de l'aménagement des espaces verts urbains			
Début Décembre	Programme de l'atelier	Provisoire	1 jour
		Finale	
Début Décembre	Préparation de la présentation du guide pour le bon usage du guide et de sensibilisation à échelle centrale et régionale	Provisoire	2 jours
		Finale	
Janvier	Participation et modération de l'atelier		1 jour
Janvier	Compte rendu de la réunion	Provisoire	1 jour
		Finale	
Au total			58 jours

Autres détails de la mission peuvent être définis en concertation entre la GIZ et l'expert. en relation avec les besoins du déroulement du programme sur place.

7 Composition de l'offre :

Le consultant/bureau d'étude candidat devra présenter les documents suivants :

- Curriculum Vitae du/de(s) consultant(s) et références pour des missions similaires ;
- Offre technique présentant la méthodologie et le déroulement de la mission.
- Ce mémoire devra également intégrer un planning de la mission et l'organisation de l'équipe si plusieurs consultants sont mobilisés ;
- Offre financière détaillée décrivant le nombre d'H/J ou F/J par étape et phase.
- Le Dossier administratif : les attestations de référence, copie du registre de commerce,...

Annexe

Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière



- Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers de l'annexe 1 des TDRs :

Désignations	CU (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Honoraires journaliers	Montant en HT/JH		
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour)	117,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 850,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles		
TOTAL HT			
TVA EN %			



TOTAL TTC	
Montant en toutes lettres :	

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport le cas où vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le nombre de kilométrage prévue pour chaque trajet.